

# PAWORAMAS

L'actualité des Risques majeurs

## Bulletin trimestriel de veille

N°28 - 2ème trimestre 2013

Droit - Les derniers textes parus  
Actes administratifs en Rhone-Alpes  
Questions parlementaires  
Jurisprudence

# Panoramas

---

L'actualité réglementaire des risques majeurs

N° 28 – 2ème trimestre 2013

« Panoramas » est un bulletin de veille réglementaire trimestriel  
édité par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), 15 rue Eugène Faure, 38000 Grenoble

## Veille réglementaire

1. <a href="#">Droit - Les derniers textes parus</a> -----	2
2. <a href="#">Les actes administratifs en Rhône-Alpes</a> -----	8
3. <a href="#">Questions parlementaires</a> -----	14
4. <a href="#">Jurisprudence</a> -----	16

## Pour aller plus loin...

<a href="#">Sélection bibliographique de documents</a> -----	18
--	----

©IRMa - Tous droits de réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

Contact : Nelly MIONI (IRMa), nelly.mioni@irma-grenoble.com , Tél. : 04 76 47 73 73  
ou consultez <http://www.irma-grenoble.com>

©IRMa - Tous droits réservés.

## 1. - DROIT - Sélection des derniers textes parus au cours du 1er trimestre 2013

*L'Institut des Risques Majeurs vous signale les principaux textes législatifs et réglementaires parus au Journal Officiel au cours du trimestre, et classés par grands thèmes : textes généraux, risques naturels, arrêtés « Cat-Nat », risques industriels, ouvrages hydrauliques, risque nucléaire, sécurité civile, TMD.*

### TEXTES GÉNÉRAUX

La commission des lois du Sénat adopte avec modifications la proposition de loi visant à inscrire dans le code civil la notion de préjudice écologique

Source : [Site Internet du Sénat](#), 17/04/2013

La commission des lois du Sénat, présidée par M. Jean-Pierre Sueur (SOC - Loiret), a adopté mercredi 17 avril 2013 la proposition de loi de M. Bruno Retailleau (Vendée) et plusieurs de ses collègues, visant à inscrire la notion de préjudice écologique dans le code civil. La commission des lois a estimé que ce texte constituait une avancée utile. Elle a apporté, sur proposition de son rapporteur, M. Alain Anziani (Gironde), plusieurs modifications et a adopté le texte ainsi modifié.

Décret n° 2013-441 du 28 mai 2013 relatif aux conditions de mise en consultation sur support papier dans les préfetures et sous-préfetures des projets de décision publique ayant une incidence sur l'environnement

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0123 du 30 mai 2013 page 8905 texte n° 20

Ce décret est pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement. Il fixe les conditions de mise en consultation sur support papier dans les préfetures et sous-préfetures des projets de décision publique ayant une incidence sur l'environnement.

Etat des risques naturels, miniers et technologiques en application des articles L125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement et L 174-5 du code minier

Source : [Prim.net](#), 31/05/2013

Nouveau modèle d'imprimé pour la déclaration de l'état des risques naturels, miniers et technologiques publié au BO n°6 du 10 avril 2013 suite à l'arrêté du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005. Ce document doit être annexé au contrat de vente ou de location.

L'information de l'acquéreur ou du locataire (IAL) : obligations du vendeur ou du bailleur

Source : [Prim.net](#), 27/06/2013

L'arrêté du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques **entre en vigueur le 1er juillet 2013**. Il est complété des informations relatives au Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) résiduels et de la réalisation ou non des prescriptions imposés dans le règlement des Plans de Préventions des Risques, Naturels, Technologiques et Miniers

**Défrichement : une circulaire précise la réglementation applicable**

**Source : [Actu Environnement](#), 05/06/2013**

Une circulaire du ministre de l'Agriculture en date du 28 mai 2013 précise de façon détaillée les règles applicables en matière de défrichement suite à la refonte du code forestier, d'une part, et à la réforme de l'étude d'impact et de l'enquête publique, d'autre part. Elle annule et remplace la circulaire du 11 décembre 2003 jusque-là applicable.

**Arrêté du 4 juin 2013 attribuant à certains services déconcentrés ou établissements publics une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0146 du 26 juin 2013 page texte n° 29**

Cet arrêté précise les compétences des services déconcentrés ou établissements publics en matière de prévision des crues.

## Arrêtés « Cat-Nat »

**Arrêté du 18 avril 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0097 du 25 avril 2013 page 7211 texte n° 21**

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe naturelle, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les mouvements de terrain (hors tassement différentiel) et les vents cycloniques.

**Arrêté du 18 avril 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0097 du 25 avril 2013 page 7213 texte n° 22**

Cet arrêté porte constatation de l'état de catastrophe naturelle et établit la liste des communes reconnues au titre dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mai à décembre 2011. Les communes de **Saint-Ferréol-Trente-Pas et Piégon dans la Drôme** sont concernées.

**Arrêté du 21 mai 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0119 du 25 mai 2013 page 8650 texte n° 11**

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues et les mouvements de terrain (hors tassement différentiel).

**Arrêté du 21 mai 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
*Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0119 du 25 mai 2013 page 8652 texte n° 12*

Cet arrêté liste les communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols courant 2012. En Rhône-Alpes : Ardèche : Saint-Martin-sur-Lavezon, Rompon, Saint-Sernin, Aubenas, Berrias-et-Casteljau, Les Vans, Saint-Péray ; Drôme : Chantemerle-lès-Grignan ; Isère : Montbonnot-Saint-Martin.

**Arrêté du 20 juin 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
*Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0147 du 27 juin 2013 page 10631 texte n° 15*

Cet arrêté liste les communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les mouvements de terrain (hors tassement différentiel), les inondations par remontée de nappe naturelle, les séismes et les vents cycloniques. En Rhône-Alpes, la commune d'Artemare (Ain) est reconnue en état de "Cat-Nat" après les inondations et coulées de boue du 10 novembre 2012 au 11 novembre 2012.

**Arrêté du 20 juin 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
*Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0147 du 27 juin 2013 page 10635 texte n° 16*

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

**Arrêté du 28 juin 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
*Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0149 du 29 juin 2013 page 10811 texte n° 17*

Cet arrêté recense les communes reconnues en état de "Cat-Nat" pour les dommages causés par les inondations et coulée de boue, les inondations par remontée de nappe naturelle et les mouvements de terrain. Il s'agit des intempéries qui ont frappé le Sud-Ouest du 17 au 20 juin.

## RISQUE TECHNOLOGIQUE

**Arrêté du 28 février 2013 portant transposition des chapitres V et VI de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)**  
*Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0083 du 9 avril 2013 page 5829 texte n° 9*

Cet arrêté transpose les mesures réglementaires des chapitres V et VI de la directive 2010/75/UE par abrogation de l'arrêté du 1er mars 1990 relatif au programme de réduction, en vue de sa suppression, de la pollution provoquée par les déchets de l'industrie du dioxyde de titane et par modification de l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

**Circulaire du 11 avril 2013 relative à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT)**  
*Source : [INERIS-AIDA](#), 23/04/2013*

La ministre de l'Écologie a demandé une mobilisation exceptionnelle des préfets pour l'élaboration d'un planning ambitieux de réalisation des PPRT. Il fixe un objectif d'approbation de 75 % des PPRT par région à fin 2013 et de 95 % à fin 2014. Une circulaire est envoyée en ce sens. Sa mise en application est immédiate. [En savoir plus sur le "Le Plan de mobilisation pour la prévention des risques technologiques" : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>](#)

**Circulaire du 21 mars 2013 relative aux thèmes d'actions nationales de l'inspection des installations classées et de prévention des risques anthropiques pour l'année 2013**

Source : [INERIS-AIDA, 21/03/2013](#)

Une circulaire du 21 mars 2013, adressée aux préfets de régions et de départements, définit les priorités de l'inspection des installations classées pour l'année 2013. Pour cette année, afin d'assurer une plus grande lisibilité de ces priorités, celles-ci ont été réparties en actions pérennes, actions annuelles ou pluriannuelles, et programmes d'inspections.

**Circulaire du 20 février 2013 relative à la mise à disposition sur Internet de documents relatifs aux installations classées**

Source : [Légifrance, 29/04/2013, Texte non paru au Journal Officiel](#)

Cette circulaire a pour but d'établir la liste des documents relatifs aux installations classées (ICPE) devant faire l'objet d'une publication sur le site internet CEDRIC (Consultation électronique des documents relatifs aux installations classées).

**Décret n° 2013-375 du 2 mai 2013 modifiant la nomenclature des installations classées**

Source : [Journal Officiel, JORF n° 0104 du 4 mai 2013 page 7667 texte n° 18](#)

Le décret transpose l'annexe I de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) et ajoute pour ce faire quarante nouvelles rubriques à la nomenclature des ICPE constituée par la colonne A de l'annexe à l'article R. 511-9 du code de l'environnement.

**Décret n° 2013-374 du 2 mai 2013 portant transposition des dispositions générales et du chapitre II de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24/11/2010 relative aux émissions industrielles**

Source : [Journal Officiel, JORF n° 0104 du 4 mai 2013 page 7663 texte n° 17](#)

Ce décret a pour objet la modification de la partie réglementaire du code de l'environnement pour la transposition de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles ((prévention et réduction intégrées de la pollution). Trois arrêtés viennent en complément du décret. [En savoir plus : http://www.legifrance.com/](#)

**Arrêté du 2 mai 2013 modifiant l'arrêté du 29 juin 2004 relatif au bilan de fonctionnement prévu à l'article R. 512-45 du code de l'environnement**

Source : [Journal Officiel, JORF n° 0104 du 4 mai 2013 page 7671 texte n° 21](#)

Cet arrêté prévoit que pour les installations autorisées après le 1er janvier 2000, il n'est plus obligatoire de fournir le premier bilan de fonctionnement de l'installation après la date du 31 décembre 2012. Il supprime également l'obligation de fournir un nouveau bilan de fonctionnement tous les dix ans.

**Modifications des listes des installations gérées par le BRGM**

Source : [Journal Officiel, 29/06/2013](#)

Trois arrêtés publiés au JO du 29 juin 2013, modifient les listes des installations gérées par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Ils modifient l'arrêté du 21 décembre 2007 concernant les installations et équipements de surveillance et de prévention des risques miniers, ainsi que l'arrêté du 25 avril 2006 relatif aux installations hydrauliques de sécurité et, enfin, les arrêtés des 25 avril 2006 et 28 juin 2006 pour les installations soumises au Code de l'environnement.

**La transposition de directives européennes sur l'environnement, l'énergie, et les transports votée définitivement par le Parlement**

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions, 02/07/2013](#)

Le Parlement a voté mardi 2 juillet définitivement, par un vote des députés, la transposition de six directives européennes sur l'environnement, les transports et l'énergie. Ce projet de loi hétéroclite qui ratifie également douze ordonnances comprend de multiples dispositions parmi lesquelles la politique de

prévention pour les sites Seveso (directive dite Seveso III). [En savoir plus : http://www.assemblee-nationale.fr/](http://www.assemblee-nationale.fr/)

## Risque Nucléaire

**Loi n° 2013-327 du 19 avril 2013 autorisant la ratification de la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0093 du 20 avril 2013 page 6944 texte n° 3**

La loi n° 2013-327 du 19 avril 2013 autorise la ratification de la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, signée à New York le 14 septembre 2005.

**Arrêté du 30 avril 2013 : Fixation des limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 111 et n° 112 sur les communes de Cruas, Meysse (Ardèche) et La Coucourde (Drôme)**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0113 du 17 mai 2013 page 8195 texte n° 21**

La décision n° 2013-DC-0334 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 février 2013 fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 111 et n° 112 exploitées par Electricité de France-Société anonyme (EDF-SA) sur les communes de Cruas, Meysse (Ardèche) et la Coucourde (Drôme) est homologuée.

**Décision n° 2013-DC-0346 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 mai 2013 : Mise en demeure d'EDF-SA concernant la centrale nucléaire de Saint-Alban/Saint-Maurice (département de l'Isère) constituant les installations nucléaires de base n° 119 et n° 120**

**Source : [Bulletin officiel ASN](#), 24/05/2013**

La Décision n° 2013-DC-0346 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 mai 2013 porte mise en demeure d'EDF-SA de se conformer aux dispositions de l'article 19 de l'arrêté du 31 décembre 1999 fixant la réglementation technique générale destinée à prévenir et limiter les nuisances et les risques externes résultant de l'exploitation des installations nucléaires de base sur la centrale nucléaire de Saint-Alban/Saint-Maurice (département de l'Isère) constituant les installations nucléaires de base n° 119 et n° 120.

**Décret n° 2013-424 du 24/05/2013 modifiant le décret du 08/09/1977 autorisant la création par la société Eurodif-Production d'une usine de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse sur le site du Tricastin (Drôme)**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0119 du 25 mai 2013 page 8673 texte n° 13**

Ce décret autorise la création par la société Eurodif-Production d'une usine de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse sur le site du Tricastin. Les modifications apportées doivent permettre d'améliorer la maîtrise des impacts environnementaux et de modifier le périmètre de l'installation nucléaire de base n° 93.

**Avis n° 2013-AV-0178 du 25/04/2013 sur le projet de décret modifiant le décret du 8 septembre 1977 autorisant la création par la société Eurodif Production d'une usine de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse sur le site du Tricastin**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0123 du 30 mai 2013 page texte n° 135**

L'Autorité de sûreté nucléaire rend un avis favorable sur le projet de décret modifiant le décret du 8 septembre 1977 autorisant la création par la société Eurodif Production d'une usine de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse sur le site du Tricastin (départements de la Drôme et de



Vaucluse).

#### **Le MOX autorisé dans deux nouveaux réacteurs de la centrale de Blayais (Gironde)**

Source : [Le Monde.fr](http://www.lemonde.fr), 30/05/2013

EDF a été autorisé par le gouvernement à utiliser du MOX, un combustible nucléaire contenant du plutonium provenant de combustibles usagés, dans deux réacteurs supplémentaires de sa centrale du Blayais, selon un arrêté publié jeudi 30 mai au Journal officiel. [Consulter le décret : http://www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)

#### **Proposition de loi portant actualisation de certaines dispositions de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français**

Source : [Site Internet de l'Assemblée Nationale](http://www.assemblee-nationale.fr), 29/05/2013

Le 29 mai 2013, la proposition de loi n° 1065 portant actualisation de certaines dispositions de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français a été enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi reprend une précédente proposition enregistrée en décembre 2012 et qui n'avait pas abouti.

#### **Nouvelle directive concernant la sûreté nucléaire**

Source : [Commission européenne](http://www.commission-europeenne.eu), 03/06/2013

La Commission européenne a adopté, le 13 juin 2013, une proposition qui modifie la directive sur la sûreté nucléaire de 2009, fixe des objectifs de sécurité à l'échelle de l'UE afin de réduire considérablement les risques et de protéger la population et l'environnement. En introduisant un système d'exams juridiquement contraignants tous les six ans par les pairs, en améliorant la transparence en matière de sûreté nucléaire et en renforçant les pouvoirs des autorités nationales de réglementation, la directive vise à l'amélioration continue de la sûreté nucléaire dans l'ensemble de l'UE.

## **RISQUES LIÉS AUX TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)**

#### **Arrêté du 15 avril 2013 habilitant les inspecteurs des installations classées pour constater les infractions en matière de préparation et d'exécution de travaux à proximité des réseaux**

Source : [Journal Officiel](http://www.journal-officiel.gouv.fr), JORF n° 0097 du 25 avril 2013 page 7217 texte n° 29

Cet arrêté habilite les inspecteurs des installations classées (ICPE) à constater les infractions en matière de préparation et d'exécution de travaux à proximité des réseaux.

#### **Transport maritime de marchandises dangereuses : Formalités déclaratives applicables aux navires à l'entrée et à la sortie des ports maritimes**

Source : [Portail du gouvernement](http://www.portail-du-gouvernement.fr), 22/05/2013

Le ministre délégué chargé des Transports a présenté en conseil des ministres du 22 mai 2013, un projet de loi visant à faciliter les démarches des navires de commerce. L'objectif est de permettre, d'ici le 1er juin 2015, l'envoi par voie électronique des données d'escale qui comprennent des informations relatives au navire, aux passagers et membres d'équipage, aux marchandises et matières dangereuses ainsi qu'aux conditions sanitaires.



Arrêté du 30 mai 2013 modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »)

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0137 du 15 juin 2013 page 9924 texte n° 19

Cet arrêté modifie les modalités régissant les relations de travail entre les organismes de formation agréés et l'Imprimerie nationale en vue de la délivrance et du renouvellement de formation des conducteurs procédant au transport de marchandises dangereuses par route (certificat de formation ADR). Il rectifie également certaines redondances ou oublis de nature éditoriale issus de la précédente modification de l'arrêté "TMD".

Décision BSEI no 2013-037 du 29/05/2013 portant reconnaissance d'un guide professionnel applicable aux canalisations de transport de gaz de biomasse

Source : [Bulletin Officiel du Ministère du Développement durable](#), N° 11 - 25 juin 2013

Le guide professionnel intitulé "Guide professionnel relatif aux canalisations dédiées au transport des biogaz", édition de mai 2013, prévu par l'article 6 de l'arrêté du 4 août 2006 modifié, est reconnu comme permettant de satisfaire, pour le champ qu'il couvre, les exigences de cet arrêté. Ce guide est en accès gratuit sur le site Internet de l'Association technique énergie environnement [www.atee.fr](http://www.atee.fr).

## 2. Actes administratifs en Rhône-Alpes

*Vous trouverez ici, une sélection non exhaustive des textes officiels, extraite des Recueils des Actes Administratifs rhônalpins, classés par département.*

### ➤ AIN

Prorogation de l'arrêté du 30 juin 2011 prescrivant le plan de prévention des risques technologiques pour "TOTAL RAFFINAGE MARKETING" à Viriat

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 23 le 22/04/2013

Le délai d'approbation du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du stockage souterrain "TOTAL RAFFINAGE MARKETING" sur la commune de Viriat est prorogé jusqu'au 30 juin 2014 par arrêté préfectoral N°2013088-0002 du 29 mars 2013. [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com/](http://www.pprtrhonealpes.com/)

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Basse Vallée de l'Ain : Avis d'enquête publique

Source : [Basse Vallée de l'Ain](#), 31/05/2013

Une enquête avant approbation relative au projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Basse Vallée de l'Ain se tiendra du lundi 17 juin au vendredi 26 juillet 2013 inclus. Les documents seront consultables dans les mairies de : Blyes, Villieu-Loyes-Mollon, Ambérieu en Bugey, Villette-sur-Ain, Pont d'Ain, Jujurieux, Poncin, Loyettes, Chalamont, Meximieux.

Arrêté n° 2013137-0004 portant approbation du plan de prévention des risques "inondations" sur la commune de THIL

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 36 le 24/06/2013

Le PPR "inondations" sur la commune de Thil est approuvé. Le plan est tenu à la disposition du

©IRMa - Tous droits réservés.

public à la mairie de Thil, à la DDT de l'Ain, et à la préfecture de l'Ain.

## ➤ DROME

**Arrêté N° 2013078-0015 du 19 mars 2013 prescrivant une enquête publique sur le projet de PPR inondations du bassin versant de la Veaine, commune de Chanos-Curson**

**Source : [Préfecture de la Drôme](#), 02/04/2013**

Le projet de Plan de prévention des risques naturels inondations du bassin versant de la Veaine, commune de Chanos-Curson est soumis à une enquête publique du lundi 22 avril au lundi 27 mai 2013 inclus. Les documents de travail sont consultables sur le site du portail des services de l'Etat dans la Drôme.

**Arrêté N° 2013112-0012 du 22 avril 2013 portant création de la Commission de Suivi du Site du stockage souterrain de Storengy-Hauterives et Tersanne**

**Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes](#), 22/04/2013**

L'arrêté préfectoral N° 10-0951 du 12 mars 2010 portant création et composition du comité local d'information et d'écoute dénommé "CLIE Storengy-Hauterives et Tersanne" est abrogé. En remplacement, il est créé sur le territoire des communes de Hauterives, Tersanne, Saint-Martin-d'Août et Saint-Avit, une commission de suivi de site dénommé "CSS des stockages souterrains Storengy-Tersanne/Hauterives".

**Arrêté N° 2013112-0013 du 22 avril 2013 portant création de la Commission de Suivi du Site su stockage souterrain de Novapex Le Grand Serre**

**Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes](#), 22/04/2013**

L'arrêté préfectoral N° 10-0285 du 25 janvier 2010 portant création et composition du comité local d'information et d'écoute dénommé "CLIE Novapex" est abrogé. En remplacement, il est créé sur le territoire des communes de Hauterives et Le Grand Serre, une commission de suivi de site dénommé "CSS du stockage souterrain de Novapex".

**Guide du débroussaillage réglementaire dans la Drôme**

**Source : [Préfecture de la Drôme](#), 15/05/2013**

Un nouveau guide du débroussaillage réglementaire vient d'être édité afin de présenter les règles à respecter pour effectuer ces travaux. Leur mise en œuvre est rendue obligatoire et contribue fortement à l'auto-protection des biens et des personnes.

**Arrêté N° 2013150-0021 du 31 mai 2013 : Prescription d'une modification du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Incendie de Forêt dans le massif d'Uchaux, commune de Rochegude**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 40 le 03/06/2013**

La modification du PPRIF du massif d'Uchaux sur la commune de Rochegude, approuvé dans la Drôme, le 10 octobre 2011, est prescrite.

**Arrêté n° 2013163-0016 du 12 juin 2013 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques "PPRT DPPV" à Portes-lès-Valence**

**Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes](#), 02/07/2013**

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) relatif à l'établissement exploité par la société Dépôt Pétrolier de PORTES LES VALENCE (DPPV) sur le territoire de la commune de Portes-Les-Valence, est approuvé. Le plan est tenu à la disposition du public : 1. à la mairie de Portes-Les-Valence ; 2. au siège de la communauté d'agglomération VALENCE AGGLO-SUD RHONE-ALPES ; 3. à la préfecture de

département de la Drôme ; 4. sur le site internet des PPRT de la région Rhône Alpes.

**Arrêté n° 2013165-0017 du 14 juin 2013 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques "PPRT BAULE ET EXSTO" à Romans-sur-Isère**

Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes, 02/07/2013](#)

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) relatif aux établissements exploités par les sociétés BAULE, 46 avenue des allobroges, et EXSTO, 55 avenue de la déportation, sur le territoire de la commune de Romans-sur-Isère, est approuvé. Le plan est tenu à la disposition du public : à la mairie de Romans-sur-Isère, au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Romans, à la préfecture de la Drôme, et sur le site Internet des PPRT de Rhône-Alpes.

➤ ISERE

**Arrêté interpréfectoral n° 2013032-0023 du 1er février 2013 : Prorogation du délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques pour l'établissement NOVASEP - FINORGA de Chasse-sur-Rhône**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère, n° 25 le 03/04/2013](#)

Le délai d'approbation du PPRT pour l'établissement NOVASEP - FINORGA de Chasse-sur-Rhône est prorogé jusqu'au 2 février 2014.

**Arrêté préfectoral n° 2013088-0015 du 29 mars 2013 : Approbation de la la modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de St Hilaire du Touvet**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère, N° 25 le 03/04/2013](#)

La modification du PPR de Saint-Hilaire-du-Touvet est approuvée et porte sur : le secteur "Les Massards", le secteur "Rocheplane", la rectification de l'étiquetage multiple sur les plans de zonage réglementaires, et l'actualisation des références réglementaires du Code de l'Environnement ainsi que de la réglementation sismique.

**Arrêté préfectoral N° 2013100-0032 du 10 avril 2013 : Approbation de la modification du PPR de la commune de Noyarey**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère, N° 32 le 07/05/2013](#)

La modification du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de la commune de Noyarey est approuvée. Le dossier est consultable : en préfecture (sur rendez-vous) et en mairie de Noyarey.

**Arrêté n° 2013102-0015 du 12 avril 2013 : Obligation Légale de Débroussaillage dans le cadre de la prévention des incendies de forêts dans le département de l'Isère**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère, N° 32 le 07/05/2013](#)

Les arrêtés n° 2008-04946 portant sur le classement en massifs forestiers à risque incendie et n° 2008-04947 portant sur l'obligation légale de débroussaillage sont abrogés et remplacés par les prescriptions suivantes. [En savoir plus : http://www.isere.pref.gouv.fr/](http://www.isere.pref.gouv.fr/)

**Arrêté préfectoral n° 2013106-0020 du 16 avril 2013 : Approbation du Plan Particulier d'Intervention de l'établissement PCAS de Bourgoin-Jallieu**

**Source : , N° 32 le 07/05/2013**

Le PPI établi [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#) dans le cadre de la révision du plan de secours de l'établissement Produits Chimiques Auxiliaires de Synthèse (PCAS) situé sur la commune de Bourgoin-Jallieu est approuvé, et devient immédiatement applicable.

**Arrêté préfectoral N° 20131113-0022 du 23 avril 2013 : Modification de la délimitation des zones exposées à des risques naturels sur la commune de Villard-Bonnot**

**Source : Le Dauphiné Libéré, 03/05/2013, p. 20 - Edition H38**

La modification de la délimitation des zones exposées à des risques naturels sur la commune de Villard-Bonnot, approuvée par l'arrêté préfectoral n° 93-7037 du 28 décembre 1993 pris en application de l'ancien article R111-3 du Code de l'urbanisme, est prescrite. Cette modification prend en compte la réalisation d'un mur de soutènement réduisant l'aléa de glissement de terrain. Le secteur concerné se situe de part et d'autre de la RD290a, à côté de l'établissement Ahlstrom (100 m sur 150 m environ).

**Arrêté préfectoral n° 2013119-0012 du 29 avril 2013 : Enquête publique sur le projet de Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la société STEPAN EUROPE à Voreppe**

**Source : [Préfecture de l'Isère](#), 03/05/2013**

Le préfet de l'Isère informe qu'il sera procédé du 3 juin au 3 juillet 2013 inclus à une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques technologiques de l'établissement STEPAN EUROPE à Voreppe. [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com/](http://www.pprtrhonealpes.com/)

**Arrêté n° 2013147-0018 du 27 mai 2013 : Approbation du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), Recueil Special n° 40 le 02/07/2013**

Le Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie tel qu'il est annexé au présent arrêté est approuvé pour une période de 7 ans. [En savoir plus : http://www.isere.pref.gouv.fr/](http://www.isere.pref.gouv.fr/)

## ➤ LOIRE

**Arrêté N° 04-2013 du 19 février 2013 approuvant le Plan particulier d'intervention du barrage de Grangent**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Loire](#), N° 2 - Février 2013, p. 146**

Le plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Grangent est approuvé et prend effet à compter du 19 février 2013. L'arrêté préfectoral du 22 décembre 1989 est abrogé.

**Arrêté N° 17-DDPP-2013 du 10/02/2013 : Modification de la liste des communes où s'exerce l'obligation d'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers (IAL)**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Loire](#), N° 5 - Mai 2013, p. 181**

Les informations concernant les communes d'Andrézieux-Bouthéon et Saint-Bonnet-les-Oules sont complétées par la prise en compte de l'approbation du PPRT conformément à l'arrêté n° DT-12-929 du 20 décembre 2012.

Arrêté interpréfectoral n° 2013032-0023 du 1er février 2013 prorogeant le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques pour l'établissement NOVASEP - FINORGA de Chasse-sur-Rhône

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), n° 25 le 03/04/2013

Le délai d'approbation du PPRT pour l'établissement NOVASEP - FINORGA de Chasse-sur-Rhône est prorogé jusqu'au 2 février 2014.

Prorogation du délai d'approbation de 3 PPRT

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône](#), N° 43 le 05/04/2013

Trois arrêtés préfectoraux prorogent le délai d'approbation des Plans de prévention technologiques autour des établissements suivants : IN TERRA LOG (ex DISPAGRI) à Chaponnay (porté au 11 mai 2013) ; TACS à Givors (porté au 30 mai 2013) ; Sociétés BASF AGRI production et COATEX -Usine 1 à Genay (porté au 10 avril 2014).

Arrêté préfectoral n° 2013115-0001 du 25 avril 2013 relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL)

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône](#), N° 52 le 03/05/2013

Mise à jour de la liste des communes susceptibles d'être exposées à des risques naturels et technologiques dans le département du Rhône.

Arrêté préfectoral n° 2013109-0004 du 19 avril 2013 portant approbation du plan particulier d'intervention de l'entreprise TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS SPÉCIAUX à Givors

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), N° 52 le 03/05/2013

Le plan particulier d'intervention (PPI) de l'entreprise TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS SPÉCIAUX à Givors est approuvé par arrêté préfectoral.

Arrêté n° 2013106-0001 du 24 avril 2013 : Modification de l'AP n° 2006-1527 du 14/02/2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), N° 67 le 05/06/2013

Modification de la liste des communes où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL) à la suite de l'approbation des plans de prévention des risques naturels du Val-de-Saône et de la révision et de l'extension à l'ensemble du bassin versant du Garon, sur le territoire des communes dont la liste est annexée au présent arrêté.

Arrêté n° 2014118-0001 du 6 mai 2013 : Prorogation du délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour l'établissement TACS à Givors

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), N° 67 le 05/06/2013

Le délai d'instruction pour prendre l'arrêté d'approbation du PPRT de l'établissement TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS SPECIAUX (TACS) à Givors, nécessite sa prorogation jusqu'au 30 octobre 2013.

Arrêté n° 2013123-0001 du 15 mai 2013 : Prorogation du délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour l'établissement IN TERRA LOG (ex DISPAGRI) à Chaponnay  
Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône](#), N° 67 le 05/06/2013

Le délai d'instruction pour prendre l'arrêté d'approbation du PPRT IN TERRA LOG (ex DISPAGRI) à Chaponnay est prorogé jusqu'au 11 août 2013.

Arrêté n° 2013148-0005 du 28 mai 2013 portant plan ORSEC NOMBREUSES VICTIMES  
Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), N° 67 le 05/06/2013

Le présent plan dénommé plan ORSEC NOMBREUSES VICTIMES destiné à porter secours à de nombreuses victimes est approuvé. Il est immédiatement applicable dans le département du Rhône. L'arrêté n° 2003-2084 du 17 juin 2003 est abrogé.

Arrêté n° 2013144-0002 du 31 mai 2013 : Prorogation du délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques pour les établissements CREALIS et SOCIETE DU DEPÔT DE SAINT PRIEST (SDSP) à Saint-Priest  
Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône](#), N° 67 le 05/06/2013

Le délai d'approbation du PPRT des établissements CREALIS et SOCIETE DU DEPÔT DE SAINT PRIEST (SDSP) à Saint-Priest est prorogé jusqu'au 14 juin 2014.

## ➤ SAVOIE

Ouverture d'une enquête publique sur le projet du plan de prévention des risques miniers (PPRM) sur les communes de Voglans et Sonnaz

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), 06/06/2013, Mai 2013, p. 7

Du 14 mai au 14 juin 2013, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques miniers sur les communes de VOGLANS et SONNAZ. Le dossier d'enquête est consultable sur le site Internet de la préfecture de Savoie. Il est également tenu à la disposition du public dans les mairies de Voglans et Sonnaz, à la Préfecture de la Savoie et à la DDT de la Savoie.

Arrêté du 16 mai 2013 : Prorogation de l'arrêté préfectoral du 18/03/2010 modifié prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de la société MSSA à Saint-Marcel

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), 06/06/2013, Mai 2013, p. 8

Le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site de la société MSSA sur le territoire de la commune de Saint-Marcel, prescrit par arrêté préfectoral du 18 mars 2010 modifié, est prorogé de un an, soit jusqu'au 18 mars 2014.

## ➤ HAUTE-SAVOIE

Arrêté préfectoral N° 2013105-0001 du 15 avril 2013 : Approbation de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de La Cluzaz

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 16 le 19/04/2013

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) de la commune de La Cluzaz est approuvé. Il est tenu à la disposition du public : à la mairie de La Cluzaz, au siège intercommunal du Fier-Aravis et à la préfecture de Haute-Savoie.



### 3. Questions parlementaires

**Autorité compétente en matière de détermination des moyens et obligations techniques des communes envers les services départementaux d'incendie et de secours : Question écrite n° 23839 de M. Jean-Claude Carle (Haute-Savoie)**

*Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO Sénat du 14/03/2013 - page 874*

"Sur la question de l'autorité compétente en matière de détermination des moyens, il doit être précisé que le maire met en place et entretient la DECI sur le territoire de sa commune. Le préfet de département, par ses pouvoirs de police administrative générale, peut, sur son territoire de compétence, préciser les règles techniques applicables par toutes les communes." [...]

**Risques technologiques de Lyon à Marseille : Question écrite n° 01416 de M. Pierre Bernard-Reymond (Hautes-Alpes)**

*Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO Sénat du 11/04/2013 - page 1188*

M. Pierre Bernard-Reymond demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui présenter l'état de l'ensemble des risques technologiques qui affectent la vallée du Rhône de Lyon à Marseille, de lui indiquer les réglementations et mesures prises pour limiter ces risques au maximum ainsi que la liste des plans élaborés en cas d'accident grave.

**Lutte et prévention des feux de forêt à La Réunion : Question N° : 13918 de Mme Huguette Bello (La Réunion)**

*Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 16/04/2013 page : 4214*

Considérant le faible niveau de risque (un seul engagement opérationnel de l'avion après le 10 novembre sur un feu hors zones répertoriées), le Dash-8 est rentré en métropole le 16 décembre 2012. L'affectation permanente d'un avion Dash-8 sur l'île de La Réunion ne paraît pas envisageable car la flotte de la sécurité civile ne compte que deux avions bombardiers d'eau de grande capacité Dash-8 et, d'autre part, en raison des contraintes budgétaires actuelles qui ne permettent pas d'acquérir un avion supplémentaire. Des alternatives à l'emploi du Dash-8 sont actuellement à l'étude. [...]

**En cas d'incident ou d'accident, quelles informations une entreprise classée Seveso doit-elle transmettre au maire et aux administrés ?**

*Source : [Le Courrier des maires et des élus locaux](#), N° 267 - Avril 2013, p. 50*

Les textes en vigueur sont totalement neutres entre "l'incident" et "l'accident" puisqu'ils obligent l'exploitant d'un site Seveso à déclarer à l'administration (l'inspection des installations classées) "dans les meilleurs délais (...) les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de (l')installation qui sont de nature à porter atteinte notamment à la commodité du voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publiques et l'agriculture ou encore la protection de la nature, de l'environnement et des paysages. Le maire n'est donc pas le destinataire direct des informations mais le préfet qui est chargé de la mise en œuvre de la police spéciale des ICPE. [...]

**Assurance catastrophes naturelles : Question N° : 17045 de M. Olivier Audibert Troin (Var)**

*Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du ministère de l'Economie et des Finances publiée au JO le : 30/04/2013 page : 4758*

Il est recommandé aux collectivités locales, entreprises et particuliers s'étant vu refuser une garantie contre les catastrophes naturelles de saisir le BCT (bureau central de tarification).[...] Sur la question de la modulation de franchise appliquée aux indemnisations suite à la constatation de l'état de catastrophe naturelle, celle-ci a pour but d'inciter les communes à participer activement dans la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN). [M. Audibert Troin a déposé, le 13/02/2013 une proposition de loi visant à prendre en compte le classement d'un bien dans une zone à risque pour déterminer sa valeur locative [En savoir plus : http://www.assemblee-nationale.fr/](http://www.assemblee-nationale.fr/)]



**Décret relatif à la mutualisation entre les conseils généraux et les SDIS : Question orale sans débat n° 0326S de M. Bruno Sido (Haute-Marne)**

**Source : [Journal Officiel du Sénat](#), 24/04/2013, Réponse du Ministère de la justice publiée dans le JO Sénat du 24/04/2013 - page 3911**

M. Bruno Sido attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur concernant les opportunités de coopération entre les conseils généraux et les services départementaux d'incendie et de secours, plus communément appelés SDIS.

**Obligations légales de débroussaillage : Question écrite n° 04798 de M. Roland Povinelli (Bouches-du-Rhône)**

**Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt publiée dans le JO Sénat du 09/05/2013 - page 1489**

M. POVINELLI demande validation de la procédure applicable pour la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage le long des voies appartenant à une communauté urbaine, mais également si le maire est compétent pour mettre en demeure une communauté urbaine d'effectuer ses obligations légales de débroussaillage ou si cette procédure relève du préfet.

**Calendrier de fermeture des centrales nucléaires : Question N° : 13034 de M. Franck Reynier (Drôme)**

**Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDE publiée au JO le : 04/06/2013 page : 5834**

En réponse aux interrogations de M. Reynier sur l'avenir de la centrale de Fessenheim ainsi que celle de Tricastin et l'ensemble du parc nucléaire français, le Gouvernement précise que le délai de 5 ans évoqué pour Fessenheim, par le Président de l'ASN ne relève pas d'un délai réglementaire incompressible. Le Président de la République a pris quatre engagements : 1- La centrale de Fessenheim sera arrêtée ; 2- Le chantier du réacteur pressurisé européen (EPR) de Flamanville sera conduit à son terme ; 3- Le système de traitement (recyclage des combustibles usés) et la filière qui l'accompagne seront préservés ; 4- Aucune autre centrale ne sera mise en chantier durant ce mandat, ni aucune autre fermée.

**Moyens aériens pour lutter contre les incendies : Question N° 3744 de Mme Pascale Got (Gironde)**

**Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du ministère de l'Intérieur publiée au JO le : 11/06/2013 page : 6131**

En réponse à Mme Got, qui souligne l'urgence de lancer un programme de renouvellement de matériel, le ministère de l'Intérieur présente le calendrier prévisionnel de la réévaluation des besoins en moyens aériens nationaux de lutte contre les feux de forêts.

## 4. Jurisprudence

**Mise à l'arrêt définitif d'une ICPE : rappel des pouvoirs du préfet en cas de désaccord sur l'usage futur**  
*Source : [Journal de l'Environnement JDLE](#), 04/04/2013*

Dans un arrêt du 20 mars 2013, le Conseil d'Etat (CE) rappelle qu'en cas de désaccord sur l'usage futur d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), il appartient au préfet, sur le fondement de l'article R. 512-39-2 du Code de l'environnement, de se prononcer sur cet usage, même si la fermeture effective de l'installation et la libération des terrains ne doivent intervenir qu'ultérieurement.

**Résumé non technique et partis pris dans l'étude d'impact : statu quo jurisprudentiel ?**  
*Source : [GreenLaw Avocat](#), 16/04/2013*

"Les concepteurs de dossiers environnementaux et leurs juges ne devraient pas perdre de vue ce qui se joue avec la forme du résumé non technique ou le degré d'explication des partis pris dans les études d'impact : une participation effective du public qui ne se réduise pas à une simple information sur l'existence de sa consultation."

**La jurisprudence du Conseil d'État relative à l'Installation de conditionnement d'entreposage de déchets activés (ICEDA)**  
*Source : [Journal des Accidents et des Catastrophes \(JAC\)](#), N° 133 - Avril 2013*

Le 1er mars 2013, le Conseil d'État a rejeté deux recours déposés contre la poursuite de la construction de l'Installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés (ICEDA) sur le site du Bugey dans l'Ain.

**Sols pollués : la prescription trentenaire sans incidence sur les pouvoirs de police spéciale du préfet**  
*Source : [Actu Environnement](#), 18/04/2013*

La prescription trentenaire de l'obligation de remise en état d'un site pollué s'oppose-t-elle à l'exercice par l'État de ses pouvoirs dans le cadre de la police spéciale des installations classées ? Non, répond le Conseil d'État.

**Recours contre la prescription du PPRI : la Ville d'Arles déboutée en justice**  
*Source : [Blog PCS & Résilience](#), 02/05/2013*

"Dans une brève du journal "La Provence" on apprend que le tribunal administratif de Marseille a débouté la Ville d'Arles du recours qu'elle avait intenté contre un arrêté du préfet d'avril 2012, prescrivant le PPRI, le Plan de prévention du risque inondation anticipé. Celui-ci est fort de nombreuses contraintes, et interdit quasiment toutes nouvelles constructions à Arles."

**Sécurité civile : Réseau national d'alerte**  
*Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 16/05/2013, Article réservé aux abonnés*

Connu de tous le premier mercredi du mois lorsque ses sirènes retentissent, le réseau national d'alerte, n'est pas considéré par le Conseil d'État comme constituant "un réseau ou service de télécommunications spécialisé de sécurité". Par cette décision, le juge rejette la demande du ministère de l'Intérieur d'enjoindre France Télécom de poursuivre l'exécution de toutes les prestations d'établissement, exploitation, fourniture et entretien de ce réseau mises à sa charge aux termes de l'article 5 de la loi du 2 juillet 1990. [En savoir plus : http://www.legifrance.com/](http://www.legifrance.com/)

## **Condamnation de l'État en raison des carences du contrôle de l'usine AZF**

**Source :** [Cultures de Sécurité, 13/05/2013](#)

En janvier dernier, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a condamné l'État à verser aux victimes des dommages et intérêts représentant la part de sa responsabilité estimée par les magistrats à 25 % du trouble subi. Plus que le montant de l'indemnisation, c'est la portée juridique et symbolique d'une telle décision qui est analysée.

## **ICPE : le Conseil d'État précise les pouvoirs du juge en cas d'annulation d'une autorisation**

**Source :** [Actu Environnement, 22/05/2013](#)

"En matière d'ICPE, le juge administratif dispose de pouvoirs étendus. Notamment celui d'autoriser provisoirement la poursuite de l'exploitation de l'installation dont il a prononcé l'annulation. Explications." [Consulter l'arrêt : http://www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)

## **Quels sont les droits du propriétaire riverain en cas de progression du rivage de la mer ?**

**Source :** [Arnaud Gossement, 26/05/2013](#)

"Le domaine public naturel est susceptible d'évoluer, de s'étendre. Dans certains cas, l'Etat peut donc être appelé à décider de reconnaître l'extension du domaine public naturel sur des propriétés privées. Dans quelles conditions les propriétaires riverains de la mer, concernés par cette nouvelle délimitation du domaine public naturel, ont-ils droit indemnisation ? Saisi d'une QPC tendant au contrôle de constitutionnalité du texte relatif à la délimitation du domaine public maritime naturel, le Conseil constitutionnel vient d'apporter plusieurs éléments de réponse."

## **Comment une digue de terre conduit un maire devant la justice**

**Source :** [Blog PCS & Résilience, 05/06/2013](#)

"Le maire de Bas-en-Basset (Haute Loire), Joseph Chapuis comparaitra le 26 novembre pour "exploitation d'installation non conforme à une mise en demeure". En attendant ce rendez-vous devant le tribunal correctionnel, le maire revient sur l'affaire de "la digue de Bas-en-Basset" qu'il qualifie de "cas d'école" pour l'administration."

## **Enquêtes publiques : la procédure de modification du rapport du Commissaire enquêteur**

**Source :** [Arnaud Gossement, 09/06/2013](#)

La jurisprudence administrative offre plusieurs exemples d'annulations d'autorisations administratives au motif d'une irrégularité du rapport du Commissaire enquêteur. Il existe pourtant un moyen de prévenir ce risque.

## **Déclaration de travaux et plan de prévention des risques naturels**

**Source :** [DREAL Rhône-Alpes, 21/06/2013](#)

"Le fait qu'une construction se trouve dans une zone couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) n'a pas pour effet de porter à deux mois le délai d'un mois pour s'opposer à une déclaration de travaux."

## **Le risque d'inondation ne rend pas un immeuble impropre à l'habitation**

**Source :** [Technicités.fr, 21/06/2013](#)

"Le risque d'inondation, même reconnu dans le plan de prévention des risques naturels, ne rend pas un immeuble d'habitation "impropre à sa destination", a rappelé la Cour de Cassation. L'acquéreur d'un immeuble inondable ne peut donc pas invoquer ce risque, selon la Cour de cassation, pour finalement refuser de signer l'achat chez le notaire."

# POUR ALLER PLUS LOIN...

Le Centre de ressources de l'IRMa vous suggère quelques documents sélectionnés dans sa bibliothèque ou sur Internet.

Vous souhaitez consulter :

- [l'intégralité du fonds de la bibliothèque, rendez-vous sur le catalogue en ligne,](#)
- [les dernières acquisitions](#)
- [les sélection thématiques](#)
- [les notes de lecture](#)
- [les articles de revues](#)

[ Livre ] - [La responsabilité pénale des décideurs locaux](#)  
[Mayaud, Yves](#). Paris : Lamy, 2012, 359 p., ((Lamy axe droit)

Cet ouvrage invite les décideurs locaux à envisager sereinement les risques inhérents à leur gestion. Il fournit des réponses à leurs interrogations légitimes.

Comment sont déterminées les infractions et les peines ? Qui peut porter plainte contre un maire ? Dans quel délai faut-il agir ? La responsabilité d'une commune, d'un département ou d'une région peut-elle être pénalement engagée ? Est-il normal qu'une imprudence, une négligence, ou une maladresse, qui ne participe pas d'une intention de nuire ou d'une volonté de mal faire, soit pénalement sanctionnée ? Pourquoi est-il si difficile d'échapper à la responsabilité pénale dans des poursuites pour ingérence ou prise illégales d'intérêts ?

[ Article ] - [Sites Seveso et risques industriels : Les défaillances de la loi Bachelot](#)  
[Plus jamais ça ni ici ni ailleurs](#). [Préventique](#), Mai-Juin 2013, n° 129, p. 38-39

L'association "Plus jamais ça, ni ici ni ailleurs" analyse le fonctionnement du dispositif issu de la loi Bachelot de 2003 sur les risques technologiques. Elle montre la concordance des logiques des risques technologiques et nucléaires. Cependant, des dispositifs juridiques distincts encadrent chacune des questions.

[ Article ] - [Catastrophes naturelles L'opacité des critères de reconnaissance](#)  
[Tessier, Valentine](#). [La Gazette des communes, des départements, des régions](#), 17 juin 2013, n° 24/2178, p. 48-50

Le système mis en place pour reconnaître l'état de catastrophe naturelle, et permettre aux personnes sinistrées d'être indemnisées, se caractérise par une grande opacité des critères de reconnaissance. Certains parlementaires demandent, à raison, une réforme de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

[ Article ] - [La directive Seveso 3 bientôt transposée](#)  
[Radisson, Laurent](#). [Environnement & Technique](#), Juin 2013, n° 326, p. 30-31

La directive Seveso 3, publiée en juillet 2012, doit être transposée par les Etats membres avant le 1er juin 2015. Les projets de texte sont en consultation. Des modifications à fort impact pour les industriels vont survenir.

[ Ouvrage ] - [Atlas des risques en France : Prévenir les catastrophes naturelles et technologiques](#)  
[Veyret, Yvette](#) - [Boissière, Aurélie \(Carto.\)](#) - [Laganier, Richard](#), Paris : Editions Autrement, 96 p.

100 cartes et infographies permettent de mieux appréhender les dangers qui menacent les populations et expliquer les moyens mis en œuvre pour prévenir les catastrophes et réduire leurs impacts.

- Comment réagissent les sociétés face aux risques naturels et aux accidents industriels ?
- Comment s'organise la gestion du risque ? Quels sont les enjeux, les acteurs, les coûts, les obstacles ?
- Quels sont les régions et territoires à risque en métropole et en outre-mer ?...